

la LETTRE CANAL

Février
2019

Fil d'information du Canal du Midi

Edito

Étienne GUYOT
Préfet de la Région Occitanie

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie
Pyrénées/Méditerranée

Thierry GUIMBAUD
Directeur général de Voies
navigables de France

Le canal du Midi, reconnu au niveau international par son inscription en 1996 au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO), représente un atout pour nos territoires.

Pierre-Paul Riquet, concepteur et constructeur de l'ouvrage, a placé le développement des territoires comme l'un de ses premiers objectifs, en s'appuyant sur les nouveaux savoir-faire de l'époque, notamment hydrauliques, et en particulier en innovant pour l'alimenter en eau.

Ensemble, nous devons conforter le canal dans cette ambition de développement des territoires autour des valeurs patrimoniales qu'il porte. Nous devons les préserver et les faire rayonner. C'est un engagement conjoint de l'État, la Région, VNF et des 4 Départements concernés, qui s'est concrétisé le 17 décembre 2018 par la création d'une Entente pour le canal du Midi.

L'inscription du canal du Midi sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO consacre son appartenance à l'héritage commun de l'Humanité. C'est également un engagement pour la préservation et la valorisation du canal et des territoires traversés. Pour répondre à ces enjeux, quelle est notre ambition collective ?

C'est la question à laquelle le plan de gestion UNESCO du bien canal du Midi, véritable projet de territoire, doit répondre.

L'élaboration de ce plan est aussi une attente de l'UNESCO, nécessaire au maintien de l'inscription du canal du Midi sur la liste du patrimoine mondial.

Conscients de la valeur patrimoniale du canal du Midi, de sa richesse intrinsèque et de son influence sur les territoires, nous devons définir une vision commune pour son devenir et y associer des objectifs et des actions concrètes.

Tous les acteurs des territoires sont parties prenantes dans l'élaboration du plan de gestion. De nombreuses thématiques seront travaillées telles que l'appropriation et le rayonnement de ce bien, de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, le développement économique...

À la une ...

Un plan de gestion pour le canal du Midi

L'année 2019 sera marquée par de nouvelles étapes clés afin de partager les enjeux et co-construire une feuille de route commune au bénéfice du bien et des territoires.



L'œil de l'expert

Trois questions à Michaël Colin, directeur adjoint du cabinet GRAHAL, en charge de la rédaction du plan de gestion du canal du Midi ...

Après plusieurs expériences similaires, quelles sont, selon vous, les clés de réussite du projet ?

La mobilisation de tous autour d'un projet commun, au-delà des politiques sectorielles, est à mon sens, la clé de réussite du projet. Elle doit permettre de s'approprier collectivement le projet et de donner du sens à l'action. La clé, c'est aussi d'élargir nos problématiques locales à l'échelle internationale, celle du partage et l'échange, celle du patrimoine mondial !

De la même manière, quels sont les écueils à éviter ?

Un double écueil, je crois. Premièrement, de viser un plan de gestion qui résoudrait tout, sous peine de ne jamais le voir aboutir. Pour autant, il faut aussi se donner la possibilité d'un projet qui fasse rêver, qui permette de se projeter avec ambition. « *Le bonheur n'est pas au sommet de la montagne mais dans la façon de la gravir* ».

Quelle est la prochaine étape clé pour le projet ?

Pour être pérenne et efficace, la feuille de route qu'est le plan de gestion doit s'ancrer dans la réalité des territoires et des pratiques de gestion du canal depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Avant même d'imaginer un projet, ces premiers mois de 2019 doivent permettre de mettre au clair un diagnostic de la situation partagé par tous.

Zoom sur..

Deux projets territoriaux au bénéfice du canal

Retour sur deux expériences portées par l'Agglomération Béziers Méditerranée et la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois qui renforcent l'attractivité du territoire et du canal en contribuant à la préservation de sa valeur patrimoniale.

La rénovation des écluses de Fonsérannes, l'un des ouvrages les plus spectaculaires du canal

Inauguré le 1er juillet 2017, la restauration de l'environnement des 9 écluses consécutives (d'une longueur de 320 mètres et de 25 mètres de dénivellée) a permis une nouvelle organisation des accès et de la découverte du site et une meilleure qualité de services pour les visiteurs (résidents et touristes) et les professionnels du tourisme.



© N. CASTETS

Des premiers résultats intéressants

Portée par l'Agglo Béziers Méditerranée avec l'aide de l'Europe, l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Ville de Béziers et Voies navigables de France, la rénovation du site, géré par l'Office de Tourisme communautaire, a conduit à offrir une nouvelle stratégie d'animation spécifique d'avril à octobre.

En 2018, première année d'exploitation complète après la rénovation, on observe une fréquentation soutenue et donc des nouvelles retombées économiques pour le territoire.

Le réaménagement du grand bassin Castelnaudary, un projet d'envergure

Le canal est un axe fort de la stratégie de développement touristique de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois. Après l'office fluvial labellisé pavillon bleu, revaloriser le tour du Grand Bassin,



Prochain Comité de Bien
> le vendredi 15 février 2019

carte postale du territoire, et agrandir le port, c'est renforcer son attractivité.



© CCCLA

Un enjeu fort d'appropriation du canal par ses territoires

Issue d'une étude globale sur le canal, l'installation d'un ponton attire de nombreux visiteurs et valorise ce patrimoine exceptionnel visité par plus de 10 000 bateliers en plus des piétons et cyclistes.

Pour toute information ou question :
canaldu midi-patrimoine mondial@occitanie.gouv.fr